

APPEL A PROJET D'EDUCATION A L'IMAGE

2021

Dans le cadre du dispositif

Passeurs d'images

En Bourgogne-Franche-Comté

Contact coordination régionale

FRMJC Bourgogne Franche Comté

Floriane Davin

22 rue du Tire Pesseau 21000 Dijon

03 80 45 02 86

fdavin@frmjc.org

www.bourgogne-franche-comte frmjc.org

Passeurs d'images est un dispositif national d'éducation à l'image sur le hors temps scolaire, à destination des publics jeunes ayant des difficultés d'accès aux œuvres et aux pratiques cinématographiques. Interministériel, ce dispositif est à l'initiative du Ministère de la Culture, du Centre national du Cinéma et de l'image animée (CNC) et du Commissariat à l'égalité des territoires (CGET).

Passeurs d'images allie deux actions complémentaires : le voir et le faire, la diffusion et la pratique. Ces projets répondent à des objectifs précis : un meilleur accès aux pratiques cinématographiques, l'éducation à l'image, la sensibilisation à la diversité culturelle, la lutte contre les discriminations. Ils mobilisent dans une stratégie globale plusieurs partenaires sur un territoire, et sur le long terme.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Éduquer à l'image en proposant une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, les documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis des différentes images (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique.

Construire des projets adaptés à un territoire spécifique en développant des actions «pour», mais aussi « avec » les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participants. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous, en faisant confiance aux ambitions des équipes et les capacités des publics.

Qualifier les actions au travers de la logique de projets, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participants et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

Apprendre en s'amusant est primordial au sein du dispositif. Le caractère ludique des actions sur le hors temps scolaire est essentiel pour prendre du plaisir à s'exprimer et développer sa sensibilité et créativité artistique, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

Créer du lien social dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion, sexism). C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de Passeurs d'images.

Le dispositif est coordonné en Bourgogne-Franche-Comté par la Fédération régionale des MJC Bourgogne-Franche-Comté (FRMJC) grâce au soutien du Ministère de la culture (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC de Bourgogne-Franche-Comté) et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. En tant que coordinateur, la FRMJC effectue un travail d'accompagnement des projets, de leur élaboration jusqu'à leur restitution, grâce à son expertise, son réseau et ses ressources.

Qui peut présenter un projet ?

Pour la cohérence et l'ancrage territorial des actions, la coopération est essentielle entre les structures suivantes :

- Une structure culturelle (cinéma, médiathèque, relais culturel, association ...).
- Une structure d'accompagnement des publics dans le champ de la jeunesse, socioculturel ou social (maison de quartier, accueil jeunes, centre sociaux ...).
- Une collectivité territoriale dans la mesure où elle a les compétences et le savoir-faire en matière d'action sociale et/ou culturelle.

La structure porteuse du projet coordonne son action, **avec le ou les intervenants professionnels et les différents partenaires**. Elle est l'interlocutrice privilégiée avec **la DRAC et la coordination régionale**.

Pour quels publics ?

En priorité, les jeunes de 12 à 25 ans dont l'accès à la pratique culturelle et/ou artistique est rendu difficile, par une fragilisation géographique, et/ou sociale, et/ou économique.

Sur quels territoires ?

En priorité, les projets se déroulant sur des territoires fragilisés et à destination de leurs habitants, tels les Quartiers relevant de la Politique de la ville et les territoires ruraux (communes en zone de revitalisation rurale (ZRR), ...)

Quelles actions ?

Le dispositif soutient les actions pédagogiques approfondies qui rapprochent les participants de la **pratique professionnelle** des métiers liés au cinéma, **en complément de la fréquentation de films** (d'auteurs). Sur un temps condensé ou régulier, le volume horaire des ateliers, en présence des professionnels, doit être significatif (entre 12h et 30h). Le tissage des projets sur le territoire en lien avec des structures culturelles et/ou scientifique, tel que les musées, centre d'art et d'interprétation, est fortement recommandé.

Par exemple, peuvent être proposés des ateliers de programmation de séances, de doublage, audio-description, bruitage, effets spéciaux, mais aussi la formation des médiateurs, etc. Dans cette même diversité de thématiques, les images peuvent être de natures variées : augmentées (VR), interactives mais aussi classiques. Toujours en lien avec la pratique de l'intervenant, les documentaires, fictions, films d'archives peuvent aborder des sujets allant de l'écologie aux discriminations en passant par le récit d'une personne, d'un quartier, d'ici ou d'ailleurs, présent ou passé, fictif ou réel. Des partenariats peuvent être construits avec des salles de cinéma, musées, centres d'art, services du patrimoine ou d'architecture, scènes de spectacle vivant, ...

La valorisation du projet, qu'elle soit en salle de cinéma, sous forme d'exposition, d'édition ou autre doit être envisagée et intégrée au budget global.

Le dispositif ne soutient pas les projets relevant de l'éducation aux médias (fausses informations et autre travail journalistique, reportage, etc.). Les demandes concernant l'achat de matériel ne sont pas éligibles. Les projets ne doivent pas être déjà menés de façon régulière par la structure et son équipe.

Quelles modalités ?

1) Conditions de participation :

- Le projet doit répondre aux conditions d'éligibilité du présent appel et de la charte nationale *Passeurs d'images*.
- La coordination Passeurs d'images Bourgogne-Franche-Comté doit être contactée en amont du dépôt du dossier, afin d'accompagner accompagné au mieux l'élaboration du projet.
- Le dossier doit obligatoirement être déposé avant le début de l'action soumise au présent appel.

2) Financement :

La subvention sollicitée par le biais de cet appel à projets relève du Ministère de la culture - DRAC Bourgogne-Franche-Comté. Le projet doit réunir d'autres partenaires financiers. Il peut éventuellement s'inscrire dans différentes lignes des politiques locales, régionales ou nationales (dispositifs pour la cohésion urbaine, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance) et à ce titre, s'appuyer sur toute sorte de partenariats et financeurs.

3) Si le projet est retenu, le porteur de projet s'engage à :

- Informer la coordination de ses dates d'atelier, afin que la coordination puisse communiquer sur les ateliers, et éventuellement venir les visiter.
- A partager l'ensemble du contexte du projet aux partenaires et intervenants.
- A faire part de changements importants (partenaires, intervenants, etc.)
- Participer, à minima, au moins une journée de rencontres parmi les journées de restitutions et d'échanges de pratiques proposées.
- Utiliser la charte graphique Passeurs d'Images et les logos des financeurs, lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers.
- Accepter la diffusion des films sur la vidéothèque Passeurs d'images du site national et sur celui de la coordination régionale FRMJC.
- Transmettre le film d'atelier ou le lien de la réalisation.
- Faire parvenir les éléments de bilan (qualitatif et quantitatif) dans les deux mois suivants la fin du projet.
- Faire parvenir les autorisations de droit à l'image pour les participants qui apparaissent à l'écran avec l'accord parental pour les mineurs.

4) Le rôle de la coordination régionale FRMJC :

- Etre un lieu ressource pour la qualification des projets.
- Se rendre disponible pour toutes demandes d'information et de rendez-vous.
- Faciliter la mise en place du projet.
- Mettre en contact les porteurs de projets avec des partenaires privilégiés.
- Valoriser les actions tout au long de son processus en relayant régulièrement sa communication.
- Organiser des journées de formation et/ou d'échanges de pratiques.

5) Versement du soutien financier :

Après notification des résultats suite à la commission, des pièces complémentaires seront demandées par la DRAC directement au porteur de projet pour le traitement administratif et financier du dossier.

Comment répondre à l'appel à projets ?

La coordination régionale se tient à votre disposition pour vous accompagner au mieux dans l'élaboration de votre projet. Merci de la contacter avant toute candidature.

Floriane Davin - 03.80.45.02.86 – fdavin@frmjc.org

1) Calendrier 2020 - 2021 :

- **16 Septembre** : Lancement de l'appel à projets
- **15 octobre** Rencontres interprofessionnelles en région* - Vesoul
L'éducation aux images pour les ados et jeunes adultes, des ateliers profilés ?
- **3 novembre** Rencontres interprofessionnelles en région* - Lons le Saunier
Monter des projets cohérents et ambitieux en toute l'égalité, rêve ou réalité ?
- **19 décembre** : **date limite de dépôt des dossiers définitifs** uniquement par courriel à la coordination régionale : fdavin@frmjc.org
- **Mi-janvier** : Etude des dossiers par le Comité de sélection
- **4 février** : Rencontres interprofessionnelles en région* - Montbard
Pratique du professionnel invité et contraintes du projet, une articulation (in)-fructueuse ?
- **20 mars** : Rencontres jeunes Passeurs d'images lors de « Chef Op' en lumière » Chalon-sur-Saône

2) Composition du dossier de candidature :

- Le formulaire de candidature suivant (p.6 à 9).
- Le Curriculum Vitae du ou des professionnels intervenants de l'audiovisuel.
- Tout autre document vous semblant pertinent (portfolio, revue de presse, etc.).
- Le bilan des projets soutenus en 2020 pour les porteurs concernés.

3) Structures représentées au Comité de sélection :

- Ministère de la Culture - DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale de Bourgogne-Franche-Comté (DRDJSCS)
- Passeurs d'images, association nationale
- Pôle d'éducation aux images de Bourgogne-Franche-Comté – Centre image
- Fédération régionale des MJC de Bourgogne-Franche-Comté (FRMJC)
- Un.e professionnel.le de l'audiovisuel

Pour en savoir plus :

- Protocole d'accord interministériel Passeurs d'images :
<https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/dispositifs-hors-temps-scolaire>
- Site national Passeurs d'images : www.passeursdimages.fr
- Quartiers relevant de la Politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>
- Cartographie des ZRR : [https://www.cget.gouv.fr/actualites/la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur 6](https://www.cget.gouv.fr/actualites/la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur-6)
- Boîte à outils de la coordination régionale : www.pearltrees.com/frmjcbfc

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

Titre du projet :

Dates / période.s :

Nombre de participants visé :

Tranche d'âge :

Porteur du projet :

Adresse :

Nom du référent du projet :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Partenaire social ou culturel :

Adresse :

Nom du référent du projet :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Partnaire de diffusion :

Adresse :

Nom du référent du projet :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Autre partenaire :

Adresse :

Nom du référent du projet :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Genèse du projet pour lequel une subvention est sollicitée (contexte local, enjeux, etc.) :

Présentation précise du public bénéficiaire (situation sociale, géographique, etc.) :

Présentation du projet :

Déroulé et contenu des séances détaillé (chronologie, temporalité, durée, œuvres (titres et/ou types de films), techniques, matériel, etc. :

Professionnel.le.s audiovisuel.le.s envisagé.e.s (joindre Curriculum vitae)

Nom, prénom :

Pratique.s :

Site internet :

Temps d'intervention :

Le projet rejoint-il un festival, une manifestation ou une opération socioculturelle plus large ?

- Non
- Oui, préciser :

Quel type de valorisation est envisagé ?

Zone géographique concernée (veuillez préciser) :

- Rural :
- Commune en ZRR :
- Quartier politique de la ville :
- Autre :

Lieu(x) où se déroulera le projet (ateliers, rencontres, etc.) :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<u>Ateliers</u>			
Salaire intervenant(s) :		Ville :	
Frais de déplacement, repas et hébergement :		Intercommunalité :	
Fournitures diverses :		Département :	
Assurances :		Région :	
Locations de matériel (précisez la nature) :		Etat –DRAC au titre de Passeurs d'images :	
Autre :		Etat – Autre :	
		Autres subventions :	
<u>Séance de cinéma</u>			
Location de salle de Cinéma :		Partenariat privé :	
Droit de diffusion / Sacem :		Recettes propres	
Billetterie :		(billetterie, ...) :	
Communication :		Fonds propres :	
Salaire intervenant(s) :			
Frais de déplacement, repas et hébergement :			
Autre :			
<u>Charges de Fonctionnement</u>			
Coordination :			
Autre :			
Total	€	Total	€